



Commune de BERNEVILLE

Nombre

De conseillers

en exercice : 10

De présents : 7

De votants : 10

2024/19

OBJET :

**Tarifs pour location de
chaises et tables**

Secrétaire :

Mme PAYEN Odile

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a
été affiché à la porte de la
Mairie le

12 juillet 2024

et que la convocation du
Conseil avait été faite le
4 juillet 2024

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 062-216201152-20240709-D2024_19-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2024

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART		x	O.PAYEN
JF. ALLEGRO		x	G.DUBOIS	O. LALY	x		
F. BOUY		x	J.BELLENGIER	O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET	x			P. DUBRULLE	x		

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BELLENGIER, Maire.

Madame Odile Payen fait part au conseil municipal que certains habitants souhaitent que les tables en bois soient mises à dispositions, ainsi elle propose une modification de la délibération de 2023/41 :

Ces tarifs sont récapitulés dans le tableau suivant :

Table blanche	2€ pièce
Table bois	5€ pièce
Chaise	0,20€ pièce
Mange-debout	2€ pièce
Nappe Mange-debout	1€ pièce

Le minimum de facturation est de 10 € afin de couvrir les frais relatifs à la mise à disposition du personnel pour la remise des mobiliers le vendredi après midi et le lundi matin ainsi que la facturation.

Exemple :

Pour une location de 2 tables blanches et 10 chaises $2 \times 2€ = 4€$ $10 \times 0,20€ = 2€$ Le coût de la location sera de 10€.	Pour une location de 4 tables blanches et 20 chaises $4 \times 2€ = 8€$ $20 \times 0,20€ = 4€$ Le coût de la location sera de 12€.
---	---

La période de location est entendue du vendredi au lundi inclus

Il est également proposé de mettre en place une caution pour le matériel :

Table blanche	150€ pièce
Table bois	200€ pièce
Chaise	50€ pièce
Mange-debout	100€ pièce
Nappe Mange-debout	10€ pièce

Le chèque de caution ne sera pas encaissé si le matériel est restitué dans son intégralité, en bon état et dans les délais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de location et de caution exposés ci-dessus.

Le conseil municipal décide également que les tarifs
térieurement par arrêté du maire dans la limite de 25

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le
ID : 062-216201152-20240709-D2024_19-DE

SLO

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an sus-dits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.